

# Coups de feu à Salbris : 10 ans de réclusion pour le tireur

L'accusé qui avait blessé sa victime d'un tir dans le ventre à Salbris, en juin 2020, a été reconnu coupable de tentative de meurtre. La défense avait plaidé du sursis.

## Cour d'assises de Loir-et-Cher

C'est parce qu'il avait à la fois honte et peur des conséquences que Manuel ne s'est pas rendu aux gendarmes. Jugé depuis jeudi pour une tentative de meurtre commise il y a cinq ans, à Salbris, il avait fui après avoir blessé grièvement d'une balle dans le ventre Thibaut en marge d'une nuit trop arrosée.

Rentré chez lui, il a scié sa carabine en plusieurs morceaux, démantibulé son vélo, puis s'est terré pendant des mois avant d'être interpellé. Peu loquace malgré plusieurs relances du président Sébastien Evesque, le trentenaire, souvent en pleurs, a simplement reconnu avoir voulu se venger parce que la victime l'avait frappé.

« On reste sur notre faim, a déploré M<sup>e</sup> Alexia Leveillé Nizerolle, avocate de la jeune femme qui avait organisé cette soirée, l'alcoolisation n'est pas une excuse mais une circonstance aggravante. » Depuis, sa cliente a quitté Salbris et développé des troubles alimentaires.

## « Ce tir n'est pas un accident mais une exécution »

Sa consœur du barreau de Paris, M<sup>e</sup> Claire Boutaud de la Combe, est revenue sur les épreuves subies par Thibaut : les hospitalisations à répétition, les séquelles liées à sa blessure, et le départ de sa compagne qui ne supportait plus de voir son impression-



Le jeune homme était accusé de tentative de meurtre et de violences volontaires avec arme.  
(Dessin d'audience Philippe Delord)

nante cicatrice. « Mon client a fait preuve de mesure avec l'accusé, il s'est reconnu dans son parcours, tous deux ont grandi en banlieue parisienne et perdu des proches. »

Dans son réquisitoire, Anaïs Allio a méthodiquement exposé les charges pesant sur le tireur. Lequel a fait, selon son analyse, preuve de détermination pour se faire justice. « Ce tir n'est pas un accident mais une exécution.

L'accusé est rentré chez lui récupérer sa carabine avant de revenir pour tirer dans les volets. » Puis Manuel a attendu dans le hall de l'immeuble que Thibaut descende. « Il a fait feu à 1 m de distance, à hauteur de l'abdomen. À 3 cm près c'était l'aorte et la mort. La victime l'a entendu réarmer, un second coup de feu a atteint le mur. Si le blessé a survécu, c'est grâce à l'intervention rapide des secours. »

La représentante du ministère public a demandé aux jurés de faire preuve de fermeté car le jeune homme avait bu et fumé du cannabis, tout en sachant que ce cocktail le rendait agressif. Elle a requis 14 ans de réclusion, « la peine juste pour les faits et pour les souffrances infligées ». Pendant une heure, l'avocat de la défense a bataillé pour convaincre les jurés que l'accusé n'avait pas l'intention

de tuer le jeune homme qui l'avait frappé. « Après deux litres de whisky, vous ne contrôlez pas totalement vos actes, a déclaré M<sup>e</sup> Damien Vignet, mon client n'a pas eu un comportement réfléchi contrairement à ce que prétend Madame l'avocat général. » Le conseil du tireur est revenu sur le déroulé des faits. « C'est la colère qui l'a amené à rapporter cette arme et à s'en servir mais ça ne suffit pas à établir l'intention d'homicide. S'il avait voulu le tuer, il se serait tenu prêt, en le mettant en joue. Mais il a tiré après avoir été repoussé par la victime, il n'a pas visé la tête mais le ventre qui n'est pas une zone vitale. »

## « Il y a d'autres sanctions que la prison »

L'ancien bâtonnier a qualifié de « délirante » la peine réclamée par l'accusation alors que le jeune homme, libre depuis trois ans, a refait sa vie dans les Landes. « Il doit être puni mais il y a d'autres sanctions que la prison, la société sera-t-elle mieux protégée s'il retourne en taule ? », a-t-il conclu en suggérant aux jurés cinq ans entièrement assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve. La cour n'a pas entendu cet appel à la clémence. Manuel Martins de Oliveira a été condamné à 10 ans de réclusion. Scène rarissime dans une enceinte judiciaire : Thibaut, lui aussi en pleurs, est venu le reconforter et lui a serré la main avant son départ sous escorte à la maison d'arrêt.